



ASSOCIATION SPORTIVE

Collège Saint-Exupéry NIORT



- Elle est affiliée à l'**UNSS** (Union Nationale du Sport Scolaire) ;
- Elle fonctionne comme un **club multisports**, chaque élève pratiquant tous les sports :
 - Sports collectifs (Basket, Foot, Hand, Rugby et Volley) ;
 - Sports de raquettes (Badminton et Tennis de table) ;
 - Athlétisme (Cross, Courses, Sauts, Lancers et Relais) ;
 - Activités de Pleine Nature (journée au Lambon) : VTT, CO, Canoë, ... ;
 - Canoë-Kayak pour clôturer l'année tous ensemble lors du dernier mercredi.
- Elle est encadrée par 4 professeurs d'EPS : M. Aubert, M. Braconnier, M. Fortin, M. Migault ;
- Elle est **ouverte à tous les élèves** de l'établissement de la 6^{ème} à la 3^{ème}, quel que soit leur niveau. Les élèves de 6^{ème} peuvent essayer tout le mois de septembre avant de s'engager ;
- Elle propose des activités **tous les mercredis après-midi** ;
- Elle vise à la fois **l'initiation** et **le perfectionnement** dans les activités pratiquées tout en développant les **valeurs de convivialité, d'entraide et d'esprit d'équipe**.
- Elle alterne :
 - les **entraînements** de 13h30 à 15h30 au gymnase du collège ;
 - les **compétitions** de 13h15 à 16h30 avec les collèges du district de Niort puis au niveau départemental et régional en cas de qualifications ;
- Votre enfant reçoit :
 - un **planning des activités pour l'année** pour que vous puissiez vous organiser à l'avance ;
 - une **convocation nominative tous les lundis** pour que vous soyez informés du lieu et des horaires de pratique du mercredi ;
- Votre enfant a la **possibilité de déjeuner le mercredi midi** (repas au self ou pique-nique). Il est sous la responsabilité d'un surveillant sur la cour jusqu'au départ pour l'activité.

INSCRIPTIONS les mercredis 9 et 16 septembre 2020

- de 12h à 13h15 dans la cour du collège

- de 13h30 à 15h30 au gymnase (17, rue des Quatre Vents)

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, votre enfant pourra s'inscrire auprès de son prof d'EPS.

- **Les documents** pour s'inscrire et pour être licencié à l'Association Sportive :
 - Autorisation parentale et engagement du sportif (documents donnés sur place).
 - Cotisation de 25€ (chèque à l'ordre de l'Association Sportive collège Saint-Exupéry)
 - Chèque de caution de 20€ pour le prêt du maillot d'AS **restitué en fin d'année après remise** (chèque à l'ordre de l'Association Sportive collège Saint-Exupéry)

Pour vous faire une idée, allez voir sur :



A.S Collège St Exupéry Niort